

Envoyé en préfecture le 08/12/2014

Reçu en préfecture le 08/12/2014

Affiché le

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de SAINT JEAN-DE-BOURNAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2014-53

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoir : 4

Votants : 13

L'an deux mil quatorze,

Le premier décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de Tramolé

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 25 novembre 2014

OBJET : COMPLEMENT À LA DELIBERATION 2014-48 POUR ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR SECURISER LE CROISEMENT DE LA RD56 AVEC LA ROUTE DE PIGNIERE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Arnaud DUCELIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Michel PERRET, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Erwan BRACCHI

Arnaud DUCELIER FAUVY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de compléter la délibération prise le 16 octobre dernier concernant l'acquisition de parcelles afin de sécuriser la route de Vienne, comme suit :

- acquisition de la parcelle A 840 pour 32 m² (issu de la division de la parcelle A300) cédée de Monsieur BONNET-CASSON Robert pour 2€ du m²

- acquisition de la parcelle A 842 pour 74 m² (issu de la division de la parcelle A301) cédée de Monsieur BRIENS Gilles pour 2€ du m²

- les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à la signature des actes notariés.

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché